

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL STATUTAIRE

LUNDI 07 FEVRIER 2011

SIÈGE DU COSTIC (DOMAINE SAINT-PAUL À ST RÉMY-LÈS-CHEVREUSE) – 18 H 30

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil général des Yvelines
Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. CHIVOT	Maire-adjoint d'Auffargis
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
M. MEMAIN	Maire de Cernay-La-Ville
M. GENOT	Maire de Chevreuse
M. MONTEGUT	Maire-adjoint de Choisel
MM. DEGARNE et HANNOIS	Maire et adjoint de Clairefontaine-en-Yvelines
Mme LEMONNIER	Maire-adjoint de Dampierre-en-Yvelines
M. ALISSE	Maire-adjoint de Lévis-Saint-Nom
M. ALLES	Maire de Longvilliers
M. BESCO	Maire de Magny-Les-Hameaux
M. PELLETIER	Maire de Milon-La-Chapelle
M. BENIZE	Maire de Rochefort-en-Yvelines
M. GUEGUEN	Maire-adjoint de St. Lambert-des-Bois
M. SAUTIERE	Maire de St. Rémy-lès-Chevreuse
M. FIDELLE	Maire de Senlisse
MM. AMOSSE et LEVASSEUR	Conseillers municipaux de Vieille-Eglise-en-Yvelines

Avec voix consultative :

M. CHAPPUIS	Sous-Préfet de Rambouillet
M. DELOROZOY	C.C.I.V.
M. DE WINTER	Chambre d'Agriculture
M. PAQUIER	Conseil régional d'Ile-de-France
M. AUBLE	Conseil Général des Yvelines
Mme REINAUD	Union des Amis du Parc

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de Mme GOSSARE à M. ALISSE
- Mme BOUTIN à M. SAUTIERE

Excusés :

M. PANNETIER (Châteaufort) - M. JAMES (ONF) – M. AUBLE (CG 78)

Pour l'équipe du Parc

Anne LE LAGADEC, Guillaume MARGAT, Gildas CHENY, François HARDY, Alexandre MARI, Betty HOUGUET, Virginie Le VOT, Marion THIOUX, Eléna MAUSSION, Frédéric POUZERGUES

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et constate que le quorum est réuni. Le Président remercie le Président et le Directeur du COSTIC de la visite de leur centre d'études et de recherches ainsi que de la mise à disposition d'une salle pour la tenue du comité syndical.

Monsieur VANDEWALLE demande l'autorisation d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : la désignation des présidents des commissions *nature / environnement* et *architecture / urbanisme / paysage*. Cette demande est accordée.

Il retire de l'ordre du jour les trois points suivants :

- une enveloppe-programme destinée à un aménagement paysager au Mesnil-Saint-Denis ;
- l'information sur l'attribution du marché de restauration du gîte des Hauts-Besnières (incomplète pour le moment).
- la convention de rétrocession partielle du Moulin d'Ors à la commune de Châteaufort qui n'a pu être finalisée en temps et en heure avec la Mairie.

Le Président propose à l'assemblée d'assister à la projection de trois films courts sur les lauréats des éco-trophées 2010. Il s'agit des entreprises :

- ferme Sanceau (Petite Hogue à Auffargis). Depuis vingt ans, 122.000 arbres fruitiers et forestiers ont été plantés sur les 150 ha. de la ferme ; ces plantations sont des auxiliaires pour le maintien de la biodiversité et la lutte contre l'érosion et les ruissellements ;
- Les jardins de Cocagne à la ferme de Buloyer (Magny-les-Hameaux) : création d'un jardin d'insertion sociale de maraîchage biologique ;
- Brasserie de la Vallée de Chevreuse (Bonnelles) : recyclage des résidus de l'orge utilisés lors du brassage en alimentation des poules de la ferme de la Noue et exemplarité en termes de consommation d'énergie grâce à la ré-utilisation de l'eau nécessaire au refroidissement du moût pour effectuer le brassage du lendemain.

Information au comité syndical du nouveau délégué du Conseil Régional

En remplacement d'Anny POURSIHOFF, M. Michel BOCK a été désigné par le Conseil régional.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 13 décembre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Désignation des présidents des commissions *nature / environnement* et *architecture / urbanisme / paysage*

Monsieur VANDEWALLE fait état de la candidature de M. Serge QUERARD, maire de La Celle-les-Bordes, pour la présidence de la commission *Nature / Environnement* et de la candidature de Mme Stéphanie MEURGER, adjointe de la commune de Rochefort, pour la présidence de la commission *architecture / urbanisme / paysage*. Le Président les remercie d'assumer cette fonction, nécessaire au bon fonctionnement de l'équipe technique, jusqu'à la mise en place du futur Comité syndical élargi.

Marchés publics 2010

Communication est faite du tableau récapitulatif des marchés publics passés en 2010 par le Syndicat mixte.

Examen d'un programme général

- Restauration du sentier d'interprétation des Maréchaux, phase 2 (020 PG, dossier n° 35) :

Le sentier d'interprétation des Maréchaux est en cours de restauration. Une première phase de travaux a permis de restaurer le cheminement ainsi que les panneaux d'interprétation.

Il s'agit d'effectuer maintenant, (en complément de l'opération 621, votée au budget 2009), une deuxième phase de travaux afin de réaliser :

- l'installation d'un « panneau d'entrée » qui devrait favoriser l'accès et la compréhension par le public du circuit ;
- la restauration de bornes directionnelles nécessaires au cheminement.

Le coût total pour le Parc se monte à 3.500 € HT.

Ce programme général est approuvé à l'unanimité des présents.

Convention d'animation nature avec l'ONF

Il est proposé au Comité syndical le renouvellement d'une convention avec l'ONF portant sur la conception, l'organisation et la réalisation d'animations ainsi que d'outils pédagogiques construits conjointement pour l'année 2011. Les programmes co-construits ont pour objectifs d'appréhender la sylviculture à travers la découverte du paysage et du métier de forestier. Ces animations sont animées alternativement par le Parc naturel régional et l'ONF.

Le Parc naturel régional participe aux coûts de création des outils pédagogiques à hauteur de 310 € TTC.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature.

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité des présents.

Convention annuelle avec le COSTIC

Le Comité syndical a approuvé le 13 décembre 2010 le partenariat entre le Parc naturel régional et le COSTIC pour une durée de trois ans. Dans le cadre de ce partenariat, il convient d'établir une convention d'objectifs pour l'année 2011.

Cette convention prévoit principalement :

- La réalisation de 5 audits, diagnostics pour bâtiments communaux. Une unité d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage à 1500 euros H.T. correspond à deux jours d'études. Le Parc prendrait en charge 70% du montant TTC par unité d'étude.
- La réalisation d'études de pré-faisabilité et de faisabilité pour le privé ou le public pour l'installation de chaufferies-bois. Ces études feraient l'objet d'une aide du Parc pour les porteurs de projet publics.
- La réalisation de 3 réunions techniques d'un coût unitaire de 750,00 euros H.T., soit un coût global de 2250,00 euros H.T. Ces réunions sont destinées aux élus du territoire du Parc, aux agents communaux et aux professionnels dans le cadre du Pôle éco-construction du Parc ;
- La formation du technicien du Parc à un module Electricité pour un montant de 600 euros H.T.

Le budget prévisionnel de la présente convention est de 10 350 euros H.T.

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité des présents.

Modification du tableau des effectifs

Deux agents contractuels du Parc ont récemment obtenu leur inscription sur les listes d'aptitude de la Fonction publique territoriale, suite à la réussite d'un concours. Il s'agit du technicien rivières, Adrien Rey, et de l'animatrice nature, Eléna Maussion.

Afin d'ouvrir la procédure de stagiairisation de ces deux agents contractuels, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de créer un poste d'animateur territorial et un poste de technicien supérieur territorial. Les postes contractuels sur lesquels ces deux agents sont actuellement placés sont donc supprimés.

Par ailleurs, afin d'adapter le tableau des effectifs à la réorganisation de la mission Développement économique et Tourisme, il convient de modifier l'intitulé de deux postes contractuels :

- Le poste contractuel « d'agent d'accueil tourisme » devient « chargée d'études éco-citoyenneté et événementiels » ;
- Le poste contractuel de « chargé d'études développement économique » devient « chargé d'études tourisme ».

L'assemblée prend acte de ces modifications et les approuve à l'unanimité.

Aide exceptionnelle à la SAVAC pour la ligne Baladobus de Rambouillet

En 2010, la fréquentation de la ligne Rambouillet Baladobus a augmenté d'environ 1.6 %, soit 487 voyageurs contre 479 en 2009.

La rentabilité économique pour les sites touristiques de Rambouillet s'est néanmoins avérée très faible. Les recettes perçues sont bien en deçà du budget alloué pour son fonctionnement.

Fréquentation par site à Rambouillet et recettes perçues :

Rambolitrain	Hôtel de Ville	Bergerie Nationale	Espace Rambouillet	Elsa Triolet - Aragon	Mairie St. Arnoult
1	26	34	235	123	15
2 €	gratuit	102 €	1 280 €	738 €	gratuit

Certains sites partenaires de la ligne de Rambouillet comme la Bergerie Nationale, l'espace Rambouillet et la maison Triolet Aragon, sont donc contraints de restreindre leur budget malgré leur conviction de l'intérêt de cette navette pour leur promotion touristique.

Leur souhait serait d'obtenir un soutien plus important de la part de la ville de Rambouillet et de la CCPFY.

Les élus du Parc et l'équipe technique en charge du dossier ont rencontré les élus concernés pour discuter avec eux de leur participation financière future. Rambouillet et la CCPFY sont prêts à investir davantage dans le projet à condition de réétudier le parcours du Baladobus pour 2012.

En 2010, les recettes se sont élevées à 1.288 €, soit un déficit de 812 € par rapport au budget prévisionnel initial qui fixait les recettes à 2 100€. Le renouvellement de la ligne Rambouillet est pour l'instant incertain. Un nouveau trajet du Baladobus devrait être défini rapidement pour lancer la saison si possible en avril 2011.

Pour autant, afin que le déficit constaté pour l'année 2010 sur cette ligne ne soit pas supporté par les partenaires du Parc, il est proposé au Comité syndical de prendre exceptionnellement en charge cette dépense de 812 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette prise en charge exceptionnelle du déficit.

Validation des aides attribuées le 13 janvier 2011 par le Comité de sélection des projets éducatifs

A des fins de communication aux membres du comité syndical et pour améliorer l'information publique sur l'action du Parc, la présente délibération soumet au Comité syndical la liste des aides attribuées par le comité de sélection des projets éducatifs qui s'est tenu le 13 janvier dernier.

Ces aides s'adressent à deux types de structure :

- Les espaces jeunes / centres de loisirs :

Le financement concerne les dépenses liées aux investissements concrets et durables (matériels) en lien avec l'environnement et le développement durable : vaisselle durable, malle pédagogique, composteur, outils de jardin, aménagement d'un jardin, etc. L'aide est plafonnée à 500 euros par projet et attribuée aux structures sur la base de 70% des dépenses engagées.

Liste des aides attribuées

- . Centre de Loisirs— Bullion : participation financière à l'achat de trois récupérateurs d'eau de pluie dans le cadre d'un projet jardin : 420,00 €
- . Espace jeune La Noria— Saint Rémy : participation financière à la réalisation par les jeunes d'un clip sur l'environnement : 322,00 €
- . Centre Athena —structure d'insertion jeunesse de Magny : participation financière à l'achat de matériel dans le cadre d'un projet jardin : 500,00 €

- Les établissements scolaires :

Le financement concerne l'intervention de partenaires éducatifs extérieurs. L'aide est plafonnée à 500 euros par projet et attribuée aux écoles sur la base de 80 % des dépenses engagées.

Liste des aides attribuées

- . Ecole élémentaire du Bois du Faÿ— Le Mesnil-Saint-Denis : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur le milieu forestier : 216,00 €
- . Hôpital pédiatrique de Bullion : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur les milieux naturels : 400,00 €
- . Ecole élémentaire de l'Orangerie — Bonnelles : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet sur les insectes : 201,60 €
- . Ecole élémentaire de la toucharderie—Auffargis : participation financière aux animations réalisées par des intervenants éducatifs dans le cadre d'un projet Art et Nature : 400,00 €

Monsieur POUPART souligne que cette nouvelle modalité d'accompagnement des projets pédagogiques des écoles ou des centres de loisirs permet de soutenir des projets de plus grande envergure dont l'initiative revient dans leur globalité aux structures candidates.

L'assemblée prend acte de ces aides et les approuve à l'unanimité.

Validation des aides attribuées le 1^{er} février 2011 par la commission d'attribution des aides économiques

A des fins de communication aux membres du comité syndical et pour améliorer l'information publique sur l'action du Parc, la présente délibération soumet au Comité syndical la liste des aides attribuées par le comité des aides économiques qui s'est tenu le 1^{er} février dernier, présidé par M. Robert DELOROZOY, président de la Commission Développement économique du Parc.

Liste des aides attribuées :

- Salon de coiffure « Génération Coiff' » – St Rémy-lès-Chevreuse – Chantal et Laura HUGUEVILLE

Investissements : (création d'entreprise)

Travaux de rénovation (électricité, plomberie et décoration), matériels (fauteuils, bacs de lavage, casques...) = 22 442 € HT

Subvention accordée : 4.488 €.

- Pizzeria « La Madeleine » - Chevreuse- Moussa ABIDA

Investissements : (reprise d'entreprise)

Aménagement et agencement (terrasse extérieure bois, tables et chaises) et matériel (chaudière, radiateurs, lave vaisselle) = 21400€ HT

Subvention accordée : 4.280 €

- Primeurs et épicerie « Aux Délices de Chevreuse » – Chevreuse- Mhenni

TIOUJANI

Investissements : (modernisation) Aménagement et agencement (vitrine, meubles) et véhicule (utilitaire et flochage) = 15 312 € HT

Subvention accordée : 3.062,4 €

- Epicerie fine « Lieu dit » vente de vins et spiritueux et produits régionaux – St-Rémy-lès-Chevreuse – Frédéric Le CAMUS

Investissements : (création de boutique)

Aménagement, enseigne, utilitaire et flochage = 48 000 € HT

Subvention accordée : 9.600€

- Epicerie Bio « Magny bio »-Magny les hameaux – Clément ROUANET

Investissements : (création d'entreprise)

Matériel (Vitrine réfrigérée, Chambre froide, Caisse et balance, Meubles et gondoles) et Agencement magasin = 56 979 € HT

Subvention accordée : 11.395€

- Dépôt-vente de mode et accessoires « Constantine Vintage » – Chevreuse – Lynda PAUZNER

Investissements : (création d'entreprise)

Agencement du magasin, site Internet, enseigne = 17 156 € HT

Subvention accordée : 3.431 €

L'assemblée prend acte de ces aides et les approuve à l'unanimité.

Apurement de l'actif du Parc

Suite à l'adoption par le Parc de la nomenclature M. 14 des communes de plus de 3 500 habitants, il convient d'effectuer un apurement de l'actif du Parc, afin d'en soustraire les biens qui y figurent encore indûment. Cette délibération permettra à la Trésorerie de Chevreuse de procéder à la suppression comptable de ces éléments d'actif, pour un montant total de 84.738,47 €.

L'assemblée en prend acte de ces aides et approuve à l'unanimité cet apurement de l'actif du PNR.

Demande de subventions 2011 pour le financement de l'équipe technique rivières / zones humides du PNR

Un Contrat spécifique d'assistance technique Gardes rivières et zones humides du PNR de Chevreuse (2009-2012) a été établi entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Comme chaque année, il est demandé au Comité syndical d'approuver la demande de la subvention maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement 2011 d'un technicien rivières à hauteur de 18.882 € et de l'équipe de suivi des zones humides du PNR à hauteur de 200.775 €.

L'assemblée prend acte de cette demande de subventions faites auprès de l'AESN et l'approuve à l'unanimité.

Demande de subventions 2011 pour le financement de la cellule d'animation des Contrats de Bassin de l'Yvette amont et de la Rémarde amont

Le Parc naturel régional sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'animation 2011 des Contrats de bassin de l'Yvette amont et la Rémarde amont, à hauteur de 30.375 €uros, ainsi qu'une subvention auprès de la Région Ile-de-France à hauteur de 18 225 €, pour l'animation 2011 des Contrats de bassin de l'Yvette amont et la Rémarde amont. Le montant restant à la charge des maîtres d'ouvrage est de 12.150 €.

Pour cela, il est demandé au Comité syndical d'autoriser son Président à valider ces démarches et à signer la convention à venir (2011-2013) avec la Région Ile-de-France pour la poursuite de son aide à la cellule d'animation des Contrats de bassin portés par le Parc.

L'assemblée prend acte de cette demande de subventions faites auprès de l'AESN et l'approuve à l'unanimité.

Demande de financement auprès de l'AESN pour les travaux d'assainissement du CIN des Hauts-Besnières

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est propriétaire du Centre d'initiation nature des Hauts-Besnières, situé au sein de la forêt de Rambouillet sur la commune de La Celle-les-Bordes.

Le Centre possède un assainissement non collectif, autorisé par un arrêté du maire en date du 17 mars 1988. Les eaux pluviales sont collectées séparément puis évacuées dans une mare servant de réserve d'eau en cas d'incendie.

Un contrôle a été effectué le 03 décembre 2009 et un avis défavorable a été émis concernant le diagnostic des installations. En effet plusieurs dysfonctionnements ont été mis en évidence :

- des traces d'eaux usées ont été observées dans la mare, il semblerait que des eaux usées ménagères y soient déversées sans traitement ;
- la filière de traitement n'a pu être déterminée et l'infiltration du sol n'a pu être vérifiée.

Une étude a été lancée afin de coordonner les travaux de rénovation de l'assainissement avec l'aménagement de la mare servant de réserve incendie. En effet, cette mare n'a jamais fait l'objet d'entretien et une matière organique importante s'y est accumulée réduisant par conséquent le volume d'eau disponible de cette réserve à incendie.

Une Commission Hygiène et Sécurité aura lieu en mai 2011 et au préalable, les travaux d'augmentation de volume d'eau de la mare et ceux de mise en conformité de l'assainissement devront avoir été réalisés.

Les résultats de l'étude parcellaire, menée par Qualipro, ont démontré un dysfonctionnement complet de l'installation d'assainissement non collectif. Il faut donc mener une consultation pour la maîtrise d'œuvre puis les travaux. Le Parc naturel régional s'orienterait vers une filière de traitement par filtres plantés de roseaux.

La maîtrise d'œuvre et les travaux sont estimés entre 46 000 € HT (estimation de Qualipro) et 81 000 € HT (prix de référence de l'AESN), soit entre 55 016 € TTC et 96 876 € TTC.

Le Parc naturel régional sollicite donc un financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 60% du coût H.T.

L'assemblée prend acte de cette demande de financement à l'AESN et l'approuve à l'unanimité.

QUESTION DIVERSE

Achèvement de la consultation de la consultation des communes, intercommunalités et Département des Yvelines

Le Président projette les éléments qui ont été communiqués à la Presse le 4 février dernier :

- la carte des communes ayant approuvé la charte et les statuts et qui ont voté l'adhésion au Syndicat mixte.
- les éléments comparatifs permettant de situer le futur Parc parmi les autres Parcs franciliens : le Parc aura le second rang en termes de démographie et le troisième rang en termes de superficie des 4 Parcs existants.
- et le calendrier des dernières étapes du processus de révision.

Ce Power-point sera communiqué dans les prochains jours aux membres du Comité syndical.

Il fait part de sa satisfaction sur la consultation des communes des Yvelines, seules Saint-Hilarion et la Boissière-L'École se sont prononcées défavorablement.

En revanche, la consultation est plus contrastée dans l'Essonne et le bilan d'étape rendu plus délicat par la position récente exprimée en janvier par le Département de l'Essonne de ne pas se prononcer.

Monsieur VANDEWALLE laisse entendre cependant que M. BERSON serait favorable dans son dernier courrier du 4 février, à une soumission au Conseil général en mars prochain de l'approbation de la Charte et de l'adhésion au Syndicat mixte.

Le Président du Parc a sollicité un rendez-vous avec le Président du Conseil Général de l'Essonne qui devrait avoir lieu dans les premiers jours de mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.